



INDEX EGALITE H/F 2022



INDEX EGALITE H/F – EFFECTIF 2022 (Période de référence : 01/01/2022 au 31/12/2022)

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	nombre de salariés	
		femmes	hommes
ouvriers	moins de 30 ans		7
	30 à 39 ans		10
	40 à 49 ans		4
	50 ans et plus		25
employés	moins de 30 ans	4	1
	30 à 39 ans	1	3
	40 à 49 ans	2	1
	50 ans et plus	1	0
techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans	0	3
	30 à 39 ans	2	9
	40 à 49 ans	2	8
	50 ans et plus	1	15
ingénieurs et cadres	moins de 30 ans	1	8
	30 à 39 ans	3	26
	40 à 49 ans	6	34
	50 ans et plus	2	23
ensemble des salariés		202	



Ecart de rémunération :

- ❖ L'indicateur n'est pas calculable car l'ensemble des groupes valables (c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes), représentent moins de 40% des effectifs.

Ecart taux d'augmentation :

- ❖ 72% de femmes augmentées et 78.5% d'hommes augmentées soit un écart de 6,5%, si 1.60 femmes avait bénéficié d'une augmentation les taux d'augmentation seraient égaux entre les hommes et les femmes



Retour congé maternité :

- ❖ Il n'y a pas eu de retour congé maternité pendant la période

Hautes rémunérations :

- ❖ Les hommes sont sur-représentés

Récapitulatif:

- ❖ Nos indicateurs calculables représentent moins de 75 points, l'index ne peut être calculé.